



**Fédération Meurthe et Mosellane pour la Promotion
de l'Environnement et du Cadre de Vie**
65 Rue Léonard BOURCIER – 54 000 NANCY
Tél.06.86.05.04.31. rflore54@wanadoo.fr www.flore54.org/
<https://www.facebook.com/federationflore54/>



Nancy le lundi 30 mars 2020

Objet : confinement et accès
aux approvisionnements

Lettre ouverte à

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les maires de Meurthe et Moselle,

Mesdames, Messieurs,

La catastrophe sanitaire que traverse le monde et particulièrement la France, place notre pays dans une situation sanitaire et économique extrêmement grave.
Détenteurs de l'autorité publique et administrative nous saluons votre engagement.

La Fédération Lorraine de l'environnement pour le département de Meurthe-et-Moselle, FLORE 54, entend être à vos côtés pour accompagner, suggérer et proposer des initiatives locales.

A cet égard nous savons que l'accès aux denrées alimentaires vivrières indispensables à la santé de nos concitoyens ne vous a pas échappés.

Nous voulons attirer votre attention sur la fermeture des petits marchés locaux soumis à demande de dérogation des maires auprès de l'autorité préfectorale.

Ces marchés et AMAP sont essentiellement des lieux d'écoulement de petits producteurs locaux.

Aujourd'hui ceux-ci sont victimes des mesures de sécurité drastique imposées, ce que nous comprenons ; néanmoins il en va de la survie économique de ces producteurs artisanaux.
Pour FLORE 54, il nous semble urgent de revoir ce dispositif contraignant en facilitant leur présence hebdomadaire sous certaines conditions.

Nous suggérons qu'il soit procédé

- A un recensement par le/ chaque maire de ces petits producteurs dans un rayon à définir autour de la commune
- Que les maires établissent, avec votre appui, un contrat par mail avec ces derniers afin de fixer des règles précises d'accueil sur la commune (jour / plage horaire /lieux) afin de créer les conditions pour une sécurité maximale.
- Que le Maire missionne les services techniques en matière de logistique, de balisage, et de distanciation. Ceci sous contrôle permanent de la police municipale, là où elle existe, sinon de l'autorité du maire et de ses adjoints.
- Que les redevances du droit de place soient supprimées.

Nous estimons qu'à la différence des grandes surfaces qui par leur fonctionnement en libre-service peuvent présenter des risques de contamination plus importants, les petits producteurs sont les seuls à toucher les produits demandés par les clients.

Enfin les marchés locaux sous contrôle, offrent à notre sens une proximité plus sécurisée et permettent, à des seniors notamment, d'accéder plus facilement et rapidement aux denrées alimentaires de première nécessité tout comme de limiter les déplacements de nombreux concitoyens.

Ensemble, nous pensons qu'il faut unir nos efforts pour soutenir cette agriculture de proximité, ne pas la laisser mourir et favoriser un écoulement de ces produits de qualité en circuits courts.

La fédération départementale FLORE 54 est en mesure d'apporter toute aide qu'il sera jugé nécessaire pour mettre en place les dispositifs demandés et pour diffuser l'information auprès d'un plus grand nombre, sur l'ensemble des actions qui seraient mises en œuvre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental 54, Mesdames et Messieurs les Maires de Meurthe et Moselle, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président de FLORE 54

Raynald RIGOLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raynald Rigolot', written over a horizontal line.

Le vice-Président de FLORE 54
en charge du dossier agriculture

Marcel Gauzelin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marcel Gauzelin', written over a horizontal line.